



**Conseils d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 avril 2022

Original : anglais

Session annuelle de 2022

Du 6 au 10 juin 2022, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Audit interne et investigation

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Addendum

Table des matières

Page

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision, 2021 2

Remarque : Le mandat du Comité consultatif de supervision du FNUAP est disponible en ligne avec ce rapport sur le [site Web du FNUAP](#).



Rapport annuel du Comité consultatif de supervision

Fonds des Nations Unies pour la population
Comité consultatif de supervision
Rapport annuel 2021 à la Directrice exécutive

I. Objectif

1. Ce rapport est adressé à la Directrice exécutive du FNUAP et fournit un résumé des activités et des conseils du Comité consultatif de supervision (le « Comité ») du FNUAP au cours de l'année 2021. Il est présenté en vertu du point 13 de son mandat approuvé en 2021, et conformément au paragraphe 25(c) de la section IV, sous-section I de la politique du FNUAP en matière de contrôle.

II. Activités du Comité consultatif de surveillance en 2021

2. *Membres du Comité consultatif de supervision.* Les membres du Comité sont nommés pour trois ans, renouvelables une fois. Les membres du Comité possèdent des compétences en matière de gestion des risques, de contrôle interne, de supervision, de gouvernance, de gestion et de rapports financiers, d'éthique, d'enquête, d'audit interne, d'évaluation et de développement, et de questions relatives aux programmes. Tous les membres du Comité sont extérieurs au FNUAP et indépendants de sa direction. Les membres du Comité jusqu'au 30 juin 2021, tous nommés en 2017, étaient les suivants : M. Ariel Fiszbein (Argentine), M. Edward Ouko (Kenya), Mme Enery Quinones (Royaume-Uni) et M. Louis Wong (Australie). Mme Quinones était présidente du Comité depuis 2017. Depuis le 1^{er} juillet, les membres du Comité sont M. Fayezul Choudhury (Bangladesh), M. Stephen Cutts (Royaume-Uni), Mme Nyardzayi Gumbonzvanda (Zimbabwe), Mme Kumiko Matsuura-Mueller (Japon), et M. Louis Wong (Australie). M. Wong était président du Comité depuis août 2021.

3. *Mandat des membres du Comité.* Conformément aux meilleures pratiques, le Comité a recommandé que les nouvelles nominations soient échelonnées afin d'assurer la continuité historique. M. Wong a accepté de continuer à siéger au Comité alors que les quatre autres membres étaient tous nouvellement nommés.

4. *Réunions.* En raison de la pandémie, le Comité a virtuellement tenu trois réunions (les 5, 7 et 9 avril, les 21, 23 et 25 juin, le 30 octobre ainsi que du 1^{er} au 3 novembre). En outre, une séance d'accueil pour les nouveaux membres du Comité consultatif de surveillance a été organisée le 30 septembre et le 5 octobre. Les personnes invitées aux sections pertinentes des réunions comprenaient, entre autres, la Directrice exécutive, les Directeurs exécutifs adjoints (Gestion) et les Directeurs exécutifs adjoints (Programme), les cadres dirigeants des programmes et des opérations, la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAI), le Directeur du Bureau de l'évaluation, la Conseillère en déontologie, le Directeur de la Division des services de gestion, le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie, le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques, le Directeur du Bureau humanitaire, le Directeur de la Division des ressources humaines, le Conseiller juridique, le Coordinateur de la Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, ainsi que les représentantes et représentants du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a également eu des entretiens privés avec la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau d'évaluation, la Conseillère en déontologie et des représentantes et représentants du Comité des commissaires aux comptes.

5. *Mandat.* Après un examen approfondi de l'Administration et à la suite des commentaires du Comité, le [mandat](#) révisé du Comité a été approuvé par la Directrice exécutive en mai 2021. L'objectif principal de la révision était de répondre aux recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection (JIU), « Examen des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies » (JIU/2019/06), afin de renforcer le Comité consultatif de surveillance pour mieux tirer parti de son rôle consultatif important et d'aligner les éléments administratifs sur les organisations partenaires des Nations Unies.

6. *Conseil d'administration.* Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de poser des questions sur le rapport annuel du Comité pour l'année 2020, la Présidente du Comité a assisté à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2021, et un membre du Comité consultatif de surveillance a assisté à la session informelle sur le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation à l'attention du Conseil d'administration en mai 2021.

7. *Rapports.* Le Comité a préparé des procès-verbaux pour chacune de ses réunions et a fourni des conseils basés sur les délibérations du Comité. Il a également proposé à la Directrice exécutive des rapports écrits ou verbaux concernant les résultats des réunions.

8. *Recommandations.* Lors de ses réunions, le Comité a formulé des recommandations et des suggestions à l'Administration du FNUAP et en a suivi l'application.

9. *Évaluation annuelle de l'efficacité du Comité.* Le Comité a décidé de ne procéder à aucune auto-évaluation de son efficacité pour 2021, notamment en raison du changement de sa composition en milieu d'année. Le Comité a également reporté les évaluations externes prévues en 2020, conformément à la recommandation 6 du Corps commun d'inspection concernant l'examen des Comités d'audit et de contrôle des Nations Unies,¹ et ce, jusqu'à ce que le réseau de Comités consultatifs de surveillance/pour les questions d'audit des Nations Unies s'accordent sur une approche et un mandat communs.

10. *Visites sur le terrain.* En raison de la pandémie, le Comité consultatif de surveillance n'a entrepris aucune visite sur le terrain en 2021.

III. Messages clés et défis

11. *Plan stratégique et budget intégré, 2022-2025.* Le Comité a été informé de l'élaboration du nouveau Plan stratégique, 2022-2025, dont il s'est félicité pour la clarté et la concentration de ses objectifs, ainsi que de l'élaboration du budget intégré associé, 2022-2025. Le Comité a constaté l'incidence de la pandémie sur la réalisation des trois résultats transformateurs. Suite à son approbation par le Conseil d'administration, le Comité a été informé du plan de 100 jours menant à sa mise en œuvre. Le Comité consultatif de surveillance a également félicité le FNUAP pour les efforts importants déployés afin d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021, ainsi que pour les mesures prises afin d'accélérer davantage le nouveau Plan stratégique. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, des efforts pour développer et appliquer des approches et des processus innovants, établir des partenariats nouveaux et diversifiés pour obtenir des résultats, renforcer les réponses humanitaires, répondre vigoureusement à la pandémie, se concentrer de plus en plus sur le financement du programme de la CIPD et appliquer la coopération Sud-Sud et triangulaire en tant qu'instrument de programme rentable. Le Comité consultatif de surveillance a noté l'importance pour le FNUAP de maintenir les compétences et le personnel adéquats, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, afin d'apporter efficacement l'appui nécessaire aux pays du programme. En outre, le Comité consultatif de surveillance a constaté qu'en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique, la surveillance est un élément clé pour maintenir la confiance avec les États membres, les donateurs et le public en général.

12. *Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels (PSEA/SH).* Le Comité a noté avec satisfaction le travail impressionnant en cours sur la PSEA/SH, à la fois au sein du FNUAP et dans le cadre du rôle de la Directrice exécutive en tant que championne du Comité permanent interorganisations (IASC) sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels pour 2021. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis concernant la liste des coordonnateurs formés sur la PSEA/SH, la formation des agents chargés des cas de violence basée sur le genre, ainsi que les évaluations des partenaires d'exécution de la PSEA/SH, la formation des cadres sur la résolution des conflits, l'enquête sur les conduites interdites sur le lieu de travail, les efforts de sensibilisation, et l'intégration de la PSEA/SH au nouveau Plan stratégique, 2022-2025. Le Comité a constaté avec satisfaction que la formation en ligne sur la PSEA est disponible pour tout le personnel et les partenaires d'exécution et que la PSEA fait partie du processus de gestion du risque institutionnel (ERM). Il a par ailleurs souligné la nécessité de faciliter la déclaration des bénéficiaires. Le renforcement de la capacité des partenaires d'exécution à lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels doit également rester un objectif clé.

¹ [JIU/REP/2019/6](#) – recommandation 6.

13. *Réforme du système des Nations Unies pour le développement et processus de gestion du changement.* Le Comité a reçu un aperçu détaillé de la mise en œuvre active par le FNUAP de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, des régions et des sièges en ce qui concerne les opérations commerciales, un service d'appui commun, des locaux communs, et le cadre de gestion et de responsabilisation. Le Comité s'est félicité du ferme engagement du FNUAP en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ainsi que de son travail dans le cadre des divers domaines de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), sur les fronts opérationnels et relatifs aux programmes, notamment en codirigeant le Groupe d'innovation commerciale de l'UNSDG. Le Comité a été régulièrement tenu informé du degré d'avancement de la mise en œuvre des initiatives de gestion du changement du FNUAP, ainsi que de l'initiative de changement de culture. Le Comité s'est félicité de la rapidité avec laquelle le FNUAP a versé sa contribution au budget à frais partagés des coordonnateurs résidents. Néanmoins, il a de nouveau exprimé ses préoccupations concernant le financement du système des coordonnateurs résidents.

14. *Financement.* Le Comité a reçu, à intervalles réguliers, une présentation détaillée de la situation actuelle et prévue des ressources du FNUAP en ce qui concerne les ressources de base et les autres ressources ainsi que les progrès de l'organisation par rapport aux objectifs du Pacte de financement. Après avoir constaté que le FNUAP avait atteint 95 % de ses objectifs du Pacte de financement et qu'il avait dépassé ses objectifs en matière de ressources de base, le Comité a approuvé les efforts déployés pour élargir la base de donateurs du FNUAP (notamment des pays du programme) et assurer un financement plus durable, tout en soulignant à la fois les opportunités et les risques lorsqu'il s'agit de travailler avec le secteur privé. Le Comité consultatif de surveillance a été ravi d'apprendre l'augmentation du retour sur investissement du Programme de dons individuels.

15. *Bureau humanitaire.* Le Bureau humanitaire du FNUAP a délivré une mise à jour de ses priorités pour 2021 et a présenté un aperçu de haut niveau des progrès réalisés par rapport aux recommandations des diverses évaluations et des différents examens. Le Bureau humanitaire a noté que l'augmentation des besoins humanitaires était exacerbée par la pandémie et que les activités humanitaires représentaient une part croissante du financement et des activités du FNUAP. Le Comité consultatif de surveillance a souligné que la gestion des risques devrait être mise en balance avec la nécessité d'une réponse rapide dans des contextes humanitaires complexes.

16. *Transformation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et système de planification des ressources institutionnelles.* Le Comité a noté les complexités et les défis associés à la transformation des TIC, en particulier la mise en place d'un système de planification des ressources institutionnelles. Le Comité a été tenu informé des développements, notamment des retards causés, en partie, par un fournisseur fortement touché par la pandémie de COVID-19. Le Comité consultatif de surveillance s'est félicité de la décision d'adapter les pratiques commerciales du FNUAP au nouveau système de planification des ressources institutionnelles, dans la mesure du possible, et non l'inverse. Le Comité a souligné qu'il était important que les unités administratives soient en tête afin d'identifier les opportunités que le nouveau système de planification des ressources institutionnelles offrirait pour améliorer les processus et optimiser les structures et l'allocation des ressources, tout en maîtrisant les risques associés. Le Comité a souligné les défis liés à la mise en œuvre du système de planification des ressources institutionnelles, notamment en ce qui concerne la relation et l'interface avec le PNUD, et a noté que le nettoyage et la migration des données devaient être gérés de près et avec soin. Selon le Comité, le système de planification des ressources institutionnelles nécessite une surveillance attentive : il a donc recommandé qu'une approche progressive de la mise en œuvre soit adoptée avec prudence à partir de juillet 2022.

17. En ce qui concerne la cybersécurité, le Comité a considéré le « cyber-risque » comme une question importante sur laquelle il convient de porter son attention. L'Administration a présenté au Comité consultatif de surveillance les risques liés à la cybersécurité auxquels le FNUAP a dû faire face, ainsi que les mesures prises jusqu'à présent en réponse. Le Comité consultatif de surveillance a souligné que la formation de sensibilisation aux TIC du FNUAP destinée au personnel et aux consultants avait été lancée.

18. *Dispositif de contrôle interne et gestion du risque institutionnel.* Le Comité a été régulièrement informé de l'évolution du dispositif de contrôle interne. Il a noté avec satisfaction la convergence des efforts menés dans le cadre du dispositif de contrôle interne, de la gestion du risque institutionnel et de la

planification des ressources institutionnelles. Le Comité consultatif de surveillance a souligné que l'élaboration de la politique de gestion du risque institutionnel était une étape importante et critique dans le cadre de la gestion des risques de l'organisation. Le Comité a engagé une discussion avec l'Administration sur de nombreux aspects du projet de politique et a formulé des recommandations. Le Comité consultatif de surveillance a considéré que le projet de politique était un bon début et qu'il devrait être achevé et mis en œuvre dès que possible, suivi d'un examen complet un an après sa mise en œuvre. Le Comité considère que la politique devrait demeurer un document évolutif, mis à jour au besoin, en fonction des enseignements tirés et des changements apportés à l'environnement opérationnel. Plus généralement, le Comité consultatif de surveillance a noté avec satisfaction que l'Administration tenait compte non seulement des risques, mais également de l'environnement porteur plus large ; il s'est félicité de l'arrivée prochaine d'un Directeur de la gestion des risques au sein du Bureau de la Directrice exécutive.

19. *Gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'assurance du « dernier kilomètre ».* Le Comité s'est félicité de la création de la nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui est entrée en fonctionnement en janvier 2022, et qui contribuera à améliorer l'efficacité et l'efficience. Concernant les activités d'assurance, le Comité a été informé de la mise en œuvre de la modalité « de l'approche harmonisée des transferts de fonds » pour les partenaires d'exécution et a noté que l'Administration faisait progresser les mesures d'activité d'assurance au cours du quatrième trimestre de 2021, notamment en matière de couverture des audits et des contrôles ponctuels. Le Comité consultatif de surveillance a noté que les activités d'assurance devraient idéalement être fondées sur les risques et non sur la couverture. Le Comité a noté que les activités d'assurance du « dernier kilomètre » ont été une évolution positive, qui a apporté une transparence indispensable aux transferts en nature, qui ont augmenté au fil des ans.

20. *Passation de marchés.* Dans son rapport de 2020, le Comité a constaté que la pandémie avait accéléré le besoin d'assurer la préparation de l'organisation afin de livrer les fournitures du FNUAP de manière sûre et rapide, et que ces leçons seraient retenues dans la phase post-pandémique. Le Comité a été informé de l'état de la réponse à la COVID-19, de l'expansion constante des achats communs du FNUAP, de l'initiative des achats écologiques ainsi que du nombre croissant de membres du personnel participant au programme du Chartered Institute of Procurement and Supply et obtenant la certification du CIPS, ce qui a été bénéfique dans la professionnalisation des normes du service.

21. *Comité d'examen des fournisseurs et Comité d'examen des partenaires d'exécution.* Le Comité consultatif de surveillance a été informé des travaux du Comité d'examen des fournisseurs et du Comité d'examen des partenaires d'exécution. Le Comité s'est félicité de la signature du mémorandum de compréhension avec l'UNOPS en vertu duquel le FNUAP a désigné le Comité d'examen des fournisseurs de l'UNOPS comme étant compétent pour entendre les cas du FNUAP, sur la base d'un paiement au cas par cas. Le Comité a noté que le Directeur des achats du FNUAP prendrait ses décisions sur la base des recommandations du Comité d'examen des fournisseurs de l'UNOPS. Le Comité consultatif de surveillance s'est également félicité d'apprendre que, pour préserver les intérêts de l'organisation, l'Administration du FNUAP pourrait rapidement prendre des mesures provisoires sur recommandation de l'OAIS pendant qu'elle termine son enquête sur une allégation de faute professionnelle grave par un fournisseur, ou sur recommandation du Comité d'examen des fournisseurs, dans l'attente d'un examen complet du rapport d'enquête. Le Comité s'est également félicité de la création du nouveau Comité d'examen des partenaires d'exécution, qui distingue le processus d'examen applicable aux partenaires d'exécution et aux entrepreneurs commerciaux.

22. *Ressources humaines.* Le Comité a rencontré le Directeur de la Division des ressources humaines et a été informé de l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière de personnel, des observations sur les modalités de travail de la « nouvelle normalité » depuis la pandémie de COVID-19, de la capacité des bureaux de pays, du personnel et des partenaires d'exécution, de l'établissement d'un lieu de travail inclusif, des nouvelles modalités de formation ainsi que des nouvelles plateformes de rapport des ressources humaines qui faisaient partie intégrante du nouveau système de planification des ressources institutionnelles qui aiderait les gestionnaires grâce à des outils innovants.

23. *États financiers et réunions avec le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.*

L'Administration a présenté au Comité l'approche adoptée pour la préparation des états financiers de 2021. Le Comité s'est félicité de la flexibilité offerte pour répondre aux situations d'urgence

complexes ainsi que des formations dispensées aux bureaux de pays et aux partenaires d'exécution. Le Comité s'est réuni trois fois avec les représentants du Comité des commissaires aux comptes en 2021, en constatant l'attention portée aux états financiers de 2020. À cet égard, le Comité a suggéré la nécessité d'une communication continue avec le Comité des commissaires aux comptes et a appuyé les initiatives de la Division des services de gestion visant à prendre les mesures appropriées, notamment en faisant progresser les activités d'assurance le plus tôt possible pour aider à prévenir une telle répétition. Le Comité a également été tenu informé des réductions et de leurs répercussions sur le programme de fournitures du FNUAP.

24. *Fonction d'évaluation.* Concernant le plan d'évaluation, le Comité a été informé du fait que tous les jalons (100 %) avaient été atteints et que toutes les évaluations centralisées prévues (100 %) pour 2019-2020 avaient été mises en œuvre. Le Comité a été consulté sur le Plan d'évaluation quadriennal budgétisé, 2022-2025, qui a été présenté au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire en 2022. Le Comité s'est félicité de la bonne performance globale de la fonction d'évaluation, étant donné que 8 des 9 indicateurs ont été atteints ou presque atteints. En ce qui concerne les dépenses, le Comité a été informé que la baisse par rapport à l'indicateur financier était principalement due à la baisse des dépenses (restrictions de voyage) et non à une diminution de la disponibilité des fonds. Le Comité consultatif de surveillance a mis en garde contre le fait d'encourager les dépenses au détriment de la qualité et de l'efficacité, et a souligné l'importance de surveiller la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation.

25. *Bureau des services d'audit et d'investigation – enquête.* Le Comité a continué d'exprimer sa préoccupation face au nombre de dossiers élevé à traiter et a été informé que les cas concernant notamment l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, les représailles et le harcèlement continuaient d'être prioritaires sur les autres cas. Le nombre de cas de fraude en cours restait élevé, ce qui était particulièrement préoccupant. Le Comité a souligné la nécessité d'assurer la continuité des activités au sein de l'OAIS. Il a conseillé à l'OAIS de continuer à classer les affaires par ordre de priorité de manière ferme et a évoqué la possibilité de recourir à des consultants ou d'externaliser des enquêtes sur des questions moins sensibles. Le Comité a encouragé le recrutement de consultants hautement qualifiés en assurance et soutenu le plan de l'OAIS visant à créer un modèle d'assurance qualité pour accélérer le processus.

26. *Bureau des services d'audit et d'investigation – audit interne.* Le Comité a pris connaissance des résultats de l'évaluation des risques d'audit sous-tendant les nouveaux audits pris en considération dans le plan d'audit de 2021 et a pris note des changements apportés à une approche méthodologique plus prospective. En octobre, le Directeur par intérim de l'OAIS a informé le Comité que le modèle de risque d'audit actuellement utilisé était en cours d'évaluation en vue de le rendre plus simple et rationnel. Le Comité a souligné la nécessité d'une analyse plus approfondie des causes profondes afin de soutenir un apprentissage organisationnel plus large et des améliorations des processus, ainsi que pour résoudre les problèmes structurels sous-jacents qui aideraient à éviter de répéter les mêmes erreurs à l'avenir. Le Comité a constaté qu'il pourrait être utile d'encourager une meilleure coordination entre les fonctions de contrôle indépendantes. Le Comité a noté que l'examen externe de l'assurance qualité devrait avoir lieu dès que possible. Le Comité a rappelé la pratique récente selon laquelle les recommandations issues de l'audit interne qui sont arrivées à échéance ou qui sont proches de leur date d'échéance devaient faire l'objet de discussions au sein du Comité de suivi des questions d'audit.

27. *OAIS – bureau.* Le Comité s'est félicité de la direction qu'a prise l'OAIS et a apprécié les initiatives qui ont été présentées par le Directeur par intérim. Le Comité considère que la nomination en temps voulu d'un nouveau Directeur de l'OAIS est très importante. Concernant la structure organisationnelle, le Comité consultatif de surveillance recommande que l'OAIS explore les voies et les moyens de faciliter une continuité des activités sans heurt au niveau du leadership, en notant que le Bureau est dirigé par un Directeur au niveau D-2 et que les personnes supervisées immédiates sont au niveau P-5. Le Comité a noté avec satisfaction l'augmentation des investissements dans l'OAIS pour le budget intégré, 2022-2025.

28. *Bureau de la déontologie.* Le Comité a rencontré la Conseillère en déontologie et a obtenu un aperçu des demandes récurrentes d'avis en matière de déontologie. Le Comité a été informé que la politique de représailles du FNUAP serait révisée une fois que celle du Secrétariat des Nations Unies sera révisée elle aussi. Le Comité a noté que le Bureau de la déontologie prévoit de procéder à une analyse du dispositif de transparence financière et attend avec intérêt d'en examiner les résultats. Le

Comité est d'avis que la divulgation financière devrait être rationalisée et axée sur les risques liés aux conflits d'intérêts et à la prévention de la corruption. Elle devrait par ailleurs impliquer le moins d'employés possible (selon la pertinence), sans pour autant compromettre les contrôles.

29. *Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection et des audits internes et externes.* Le Comité s'est félicité de la présentation et du nombre de recommandations clôturées et a apprécié le bel élan organisationnel de l'Administration afin de suivre et de surveiller ces recommandations. Le Comité a été informé que la modalité de travail à distance n'a pas affecté la clôture des recommandations.

IV. Conclusion

30. En 2022, le Comité continuera de revoir les activités, les dossiers, les risques et les contrôles pertinents, en particulier ceux associés à la réalisation des objectifs définis par le Plan stratégique, 2022-2025, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il examinera également les contributions aux efforts de réforme du système des Nations Unies pour le développement ainsi que les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités organisationnelles.

31. Le Comité continuera de suivre les points suivants d'autres éléments relevant de son mandat, à savoir :

- (a) la situation financière du FNUAP ;
- (b) les différentes initiatives de changement entreprises par l'organisation, notamment concernant la nouvelle stratégie en matière de personnel, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies pour le développement ;
- (c) l'évolution continue de la gestion du risque institutionnel et les liens entre la gestion du risque institutionnel, le dispositif de contrôle interne et le cadre de responsabilité, y compris l'achèvement de la politique de gestion du risque institutionnel et la déclaration d'appétence pour le risque ;
- (d) les risques liés aux technologies de l'information et de la communication, notamment la transformation des TIC et la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources institutionnelles ;
- (e) le développement continu de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les achats et les assurances du « dernier kilomètre », et des activités de recensement ;
- (f) la mise en œuvre du cadre de « l'approche harmonisée des transferts de fonds », y compris les enseignements tirés des audits de cette approche et des contrôles ponctuels ;
- (g) les développements en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris les enquêtes sur ces types d'allégations ;
- (h) les travaux du Comité d'examen des fournisseurs et du Comité d'examen des partenaires d'exécution ;
- (i) les progrès et le statut des plans de travail annuels de la fonction d'évaluation et du Bureau des services d'audit et d'investigation, ainsi que les travaux du Bureau de la déontologie ;
- (j) la mise en œuvre des recommandations d'audit et d'évaluation internes et externes ainsi que les recommandations des rapports du Corps commun d'inspection.

32. Le Comité tient à remercier la Directrice exécutive, l'ensemble de la Direction exécutive adjointe (les anciens membres et les membres actuels), les cadres supérieurs, le personnel du Bureau des services d'audit et d'investigation, de la déontologie et du Bureau d'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et les autres cadres et membres du personnel du FNUAP qui ont participé activement aux activités du Comité et ont coopéré avec lui dans l'exercice de ses responsabilités pour soutenir la Directrice exécutive dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités fiduciaires envers le Conseil d'administration conformément à la Politique de contrôle approuvée par le Conseil d'administration.